

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-1265

Rés. N° 2023-XXX : Il est proposé par
appuyé par
et unanimement résolu
que le **projet de règlement N° 2023-1265** modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de modifier le plan de zonage afin de déplacer la limite entre les zones « 2043 » et « 2157 », situées dans le pôle central de Rouyn-Noranda dans le secteur des rues Laliberté et Bureau, de sorte à intégrer les lots 4 676 096 et 4 676 097 à l'intérieur de la zone « 2157 »; soit adopté et signé tel que ci-après reproduit et qu'il soit soumis à la consultation publique qui sera tenue le **16 octobre 2023 à 19 h 55**, à la salle du conseil, située au 5^e niveau de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-1265

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le présent règlement modifie le règlement de zonage N° 2015-844, tel que ci-après mentionné.

ARTICLE 2 Le plan de zonage (feuillelet N° 9 à l'échelle 1 : 25 000 et feuillelet N° 9-5 à l'échelle 1 : 5 000), adopté en vertu de l'article 16 du règlement N° 2015-844, est modifié par l'agrandissement de la zone « 2157 », à même une partie de la zone « 2043 », afin d'intégrer les lots 4 676 096 et 4 676 097 à l'intérieur de la zone « 2157 ».

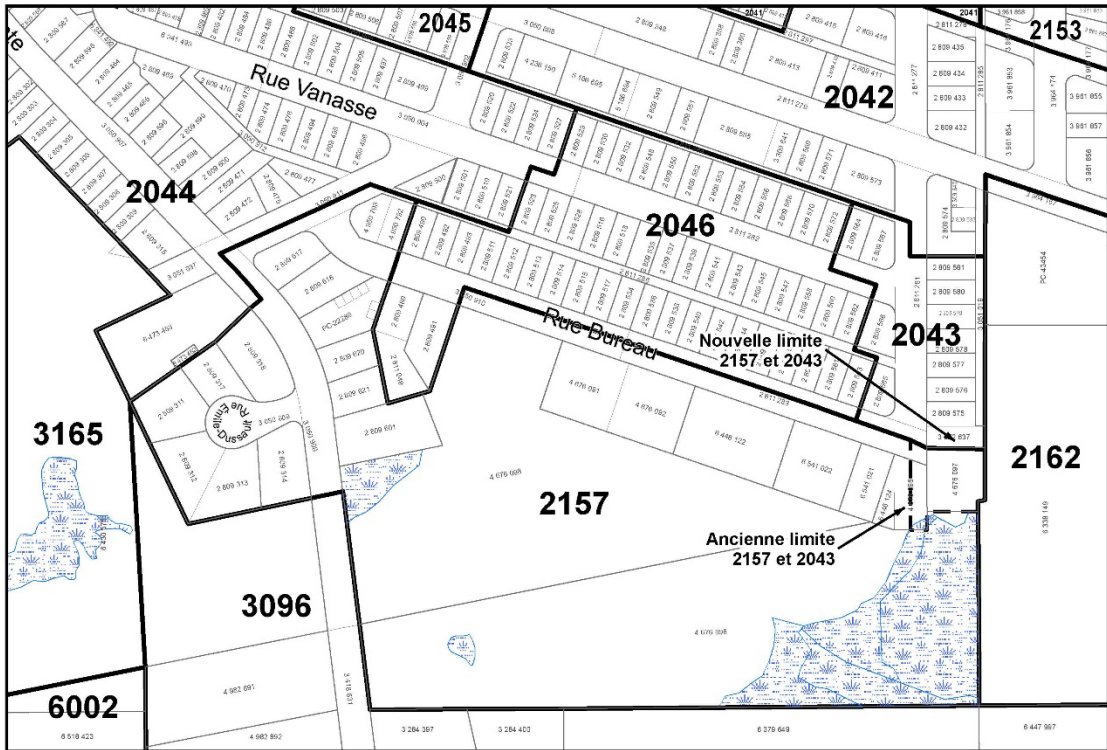
Le plan de zonage ainsi modifié est reproduit en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

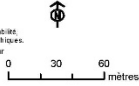
ADOPTÉE

ANNEXE 1 – ARTICLE 2

Modifications au plan de zonage



Source : Ville de Rouyn-Noranda.
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
La Ville se réserve le droit de modifier sans préavis, à l'insu de l'utilisateur et à la discrétion de ses services cartographiques.
Toute reproduction à des fins autres que celles pour lesquelles cette carte a été créée est interdite.
Ce document n'a aucune valeur légale et est pour référence seulement.



Cadastral

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE - VILLE DE ROUYN-NORANDA
Feuille 9 (1:25 000) et Feuille 9-5 (1:5 000)
Agrandissement zone 2157 à même la zone 2043
Après modification



Date: 2023-09-06